

convaincu de la fausseté des doctrines contenues dans les *Réflexions morales*, il les avait déjà condamnées par un décret du 13 juillet 1708, « comme conformes à la version proscrite par Clément IX, et comme contenant des notes et réflexions qui, à la vérité, ont l'apparence de la piété, mais qui conduisent artificieusement à l'éteindre, et qui offrent fréquemment une doctrine et des propositions séditeuses, téméraires, pernicieuses, erronées, déjà condamnées et sentant manifestement l'hérésie jansénienne. »

Ce décret ne produisit aucun effet sur une secte habituée à braver aussi bien les bulles que les excommunications. Le pape comprit qu'il fallait frapper un coup plus décisif, mais avant de s'y résoudre, il soumit pendant dix-huit mois le livre de Quesnel à une société de savants théologiens. Il fut constaté, dans ce nouvel examen, que l'ouvrage contenait cent et une propositions contraires à la foi et à la hiérarchie. Enfin, par la célèbre bulle *Unigenitus*, donnée à Rome le 8 septembre 1713, le pape condamnait solennellement les *Réflexions morales* et en proscrivait la lecture sous les peines les plus sévères.

Louis XIV vivait encore. L'ombre seule de son passé imposait silence à l'opposition frémissante des parlements et des Jansénistes. La haute magistrature et la Sorbonne acceptèrent la bulle sans hésitation. Cent dix diocèses la reçurent avec les plus vifs témoignages de respect. Le jansénisme semblait près de rendre le dernier soupir.

Déjà, peu avant la publication de la bulle, Clément XI avait ordonné par un bref la suppression de Port-Poyal-des-Champs, qu'il qualifiait de « *Nid d'hérésies*. » Les religieuses ayant obstinément refusé de se soumettre à la bulle *In vineam Domini* publiée contre le silence respectueux, avaient été dispersées, et Port-Royal, démoli de fond en comble, n'était plus qu'une solitude.

Cet événement eut lieu quelques mois après la mort du P. de la Chaize, quatre ans avant la publication de la bulle *Unigenitus*. Peut-être n'eût-il pas donné son consentement à cette mesure rigoureuse mais nécessaire. C'est l'opinion de Saint-Simon qui, après avoir loué son caractère conciliant et modéré, s'exprime